

23 jan 2026 -14:57

## Conseil des ministres du 23 janvier 2026

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 23 janvier 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
cmr@news.belgium.be

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Régie des bâtiments : mise à disposition de biens immobiliers à certains CPAS

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État Vanessa Matz et de la ministre de l'Intégration sociale Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé dix projets d'arrêté royal relatifs à la mise à disposition de biens immobiliers à des CPAS afin d'y héberger des jeunes adultes sans abris.

Le projet « Housing First » vise à intégrer durablement dans la société les jeunes adultes sans domicile les plus vulnérables, en leur offrant un accès immédiat et inconditionnel à un logement individuel.

Les projets d'arrêté royal organisent la mise à disposition de biens immobiliers de l'État, gérés par la Régie des bâtiments, aux CPAS de Gand, Louvain, Roeselare, Turnhout, Ostende, Charleroi, Liège, Namur, Mons et Saint-Gilles par la conclusion d'un contrat d'emphytéose de trente ans.

Les dix projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration, et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes villes  
Rue Lambertmont 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanbossuyt.belgium.be>  
[info@migratie-mi.be](mailto:info@migratie-mi.be)

CharlotteVandecruys  
Porte-parole  
[charlotte.vandecruys@migratie-mi.be](mailto:charlotte.vandecruys@migratie-mi.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à [Conseil des ministres du 23 janvier 2026](#)

Dépôt à la Cour des comptes de la liste des personnes morales relevant de la compétence des membres du gouvernement

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la liste des personnes morales visée dans la loi du 26 juin 2004 exécutant et complétant la loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine.

Le 28 novembre 2025, le Conseil des ministres a approuvé une note sur la législation relative au dépôt des listes de mandats et des déclarations de patrimoine, et la procédure à suivre.

Le Conseil des ministres a également décidé que chaque membre du gouvernement devait communiquer au SPF Chancellerie du Premier Ministre la liste des associations et des personnes morales relevant de ses compétences, telle que visée à l'article 5 de la loi du 26 juin 2004.

Sur la base des informations communiquées par les membres du gouvernement, l'on a, pour chaque membre du gouvernement et chacun en ce qui concerne ses compétences, dressé un aperçu des associations et personnes morales devant être considérées comme des personnes morales au sens de la loi précitée.

Cette liste ainsi que les données d'identité du président du conseil d'administration ou de tout autre organe de gestion des personnes morales, seront transmises à la Cour des comptes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMoulineaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.moulineaux@premier.be](mailto:anne-laure.moulineaux@premier.be)  
  
PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Régie des bâtiments : marché public pour l'entretien du Vlinderpaleis

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour l'entretien du Palais de justice d'Anvers (Vlinderpaleis) sis Simon Bolivarplaats.

Il s'agit plus précisément du renouvellement d'un contrat d'entretien pour les installations techniques. Le marché public a été conclu pour une durée fixe de huit ans, avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 octobre 2041 afin de couvrir la période locative restante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique

Avenue de la Toison d'Or 87

1000 Bruxelles

Belgique

<https://matz.belgium.be>

[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens

Porte-parole (NL)

+32 494 48 85 71

[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Marché public relatif aux services ICT

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif aux services ICT pour le SPF Chancellerie du Premier Ministre et le SPF Justice.

Dans l'attente de l'attribution et de l'exécution des services au sein d'un lot d'un accord-cadre relatif aux services ICT spécialisés, il est proposé de passer un marché public auprès de l'adjudicataire actuel afin d'assurer la continuité des services concernés.

Concrètement, il s'agit de la gestion du réseau, des centres de données et de l'ensemble des logiciels et du matériel qui y sont installés. Une période de transition sera en outre prévue pour assurer le transfert de connaissances nécessaire entre l'actuel et le nouvel adjudicataire.

Le marché, d'une durée de six mois, sera passé via une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMoulineaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.moulineaux@premier.be](mailto:anne-laure.moulineaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Désignation d'un membre du Comité d'audit de l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant un nouveau membre du Comité d'audit de l'administration fédérale.

Frédéric Spencer est désigné membre du Comité d'audit de l'administration fédérale du rôle linguistique français, pour un mandat de six ans.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
contact@premier.be

Anne LaureMoulineaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.moulineaux@premier.be](mailto:anne-laure.moulineaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2ième étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
info@matz.fed.be

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
bart.tierens@matz.fed.be

23 jan 2026 -14:57

Appartient à [Conseil des ministres du 23 janvier 2026](#)

## Dispositions diverses concernant les médicaments et les produits de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses concernant les médicaments et les produits de santé.

L'avant-projet apporte les modifications légales suivantes :

La loi du 25 mars 1964 sur les médicaments à usage humain

- introduction de l'exigence d'une autorisation de fabrication pour les laboratoires de contrôle des médicaments, autres que les laboratoires officiels de contrôle des médicaments
- introduction de la possibilité de préparation médicamenteuse individuelle avec tout type de médicaments
- insertion de la possibilité que le ministre ou son délégué prenne certaines mesures drastiques mais nécessaires en cas de pénurie de médicaments

La loi du 5 juillet 1994 relative au sang et aux dérivés du sang d'origine humaine

- remplacement de l'examen cardiovasculaire succinct auquel le candidat au don de sang doit se soumettre par un examen clinique succinct
- suppression des critères d'exclusion liés à la tension artérielle du donneur
- insertion d'une disposition selon laquelle la quantité maximale de sang prélevée n'inclura plus la quantité destinée au sachet d'échantillon et portant la valeur maximale de la quantité totale de sang à prélever (y compris le volume d'échantillon) de 13 % à 15 % du volume sanguin total estimé du donneur

La loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine

- suppression de l'obligation de l'agrément des promoteurs non commerciaux, comme c'est déjà le cas pour les promoteurs non commerciaux d'essais cliniques de médicaments

La loi du 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

- révision du fonctionnement du Comité de direction



- simplification des dispositions relatives aux intérêts sur les impôts et redevances dus
- rectification de certaines ambiguïtés concernant l'application des règles de procédure aux recours administratifs contre les redevances imposées
- extension aux entreprises liées de la possibilité de suspension des services rendus par l'AFMPS aux stakeholders
- rectification d'une ambiguïté concernant l'effet des rappels de paiement

La loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique

- exclusion du champ d'application de cette loi du prélèvement et des opérations effectués avec du matériel corporel humain prélevé dans le cadre d'études cliniques à l'aide de dispositifs médicaux et d'études de performance à l'aide de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à l'instar des essais cliniques, pour autant que le matériel corporel humain ne soit pas destiné ou utilisé à d'autres fins et ne serve pas à des applications humaines

La loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015

- insertion d'une autorisation de délivrer des préparations médicamenteuses individuelles automatisées aux personnes vivant en communauté depuis le site « extramuros » de la pharmacie sur lequel elles sont préparées
- adaptation des dispositions relatives à la fermeture temporaire des pharmacies et au maintien de leur autorisation d'exploitation lorsque la durée prévue de la fermeture est inférieure à 60 jours

La loi du 7 mai 2017 relative aux essais cliniques de médicaments à usage humain

- insertion de la possibilité de recourir à la délivrance à distance, via un service de livraison (*direct-to-patient*)

La loi du 22 décembre 2020 relative aux dispositifs médicaux

- prolongation à deux mois du délai dont disposent l'AFMPS et le comité d'éthique pour transmettre leur avis au ministre dans le cadre de la procédure de recours volontaire pour les demandes relatives aux études de performance des dispositifs médicaux
- suppression de la possibilité d'audition du demandeur du recours gracieux, compte tenu du fait que cette procédure se déroule par écrit

La loi du 5 mai 2022 sur les médicaments à usage vétérinaire

- réintroduction de l'obligation pour l'AFMPS de mettre en place et d'appliquer un système de qualité lors des inspections relatives au respect des bonnes pratiques de fabrication des médicaments vétérinaires
- réintroduction de l'exemption pour les fabricants agréés d'aliments médicamenteux de détenir une autorisation de distribution en gros
- introduction de l'exigence d'une autorisation de fabrication pour les laboratoires de contrôle des médicaments, autres que les laboratoires officiels de contrôle des médicaments

La loi du 15 juin 2022 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

- prolongation à deux mois du délai accordé à l'AFMPS et au Comité d'éthique pour remettre leur avis au ministre, dans le cadre de la procédure de recours gracieux pour des demandes liées aux études des performances de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- suppression de la possibilité d'audition du demandeur du recours gracieux

La loi du 29 février 2024 relative aux matières premières utilisées par les pharmaciens

- modification selon laquelle les demandes d'autorisation ou de modification de matières premières basées sur une référence analytique moins élevée seront désormais soumises à la Commission pour les médicaments à usage humain plutôt qu'à la Commission de pharmacopée
- modification selon laquelle, concernant les matières premières à usage limité, l'évaluation du bénéfice notable pour le patient est maintenant confiée au médecin traitant et ne fait plus l'objet d'une évaluation globale au niveau de l'AFMPS
- modification selon laquelle l'utilisation d'une matière première à usage limité qui est non conforme à sa référence analytique est désormais permise sous trois conditions : il s'agit d'une préparation magistrale, le pharmacien est dans l'impossibilité raisonnable de se procurer la matière conforme, et il dispose de la déclaration du médecin attestant la nécessité absolue pour traiter un patient dans une situation mettant sa vie en danger ou pour éviter une détérioration significative et irréversible
- modification selon laquelle le pharmacien doit vérifier, avant d'utiliser la matière première, que celle-ci répond aux exigences de la présente loi
- introduction d'un régime transitoire de 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, pour les matières premières non autorisées, pour autant que le pharmacien introduise une demande de statut de matière première à usage limité
- report de la date d'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2027 au plus tard

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de la loi portant des dispositions diverses concernant les médicaments et les produits de santé*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Marchés publics pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour le SPF Affaires étrangères.

Il s'agit des dossiers suivants :

- des services de gardiennage pour l'ambassade à Ankara
- des services de restauration (catering) pour les événements organisés par le Service public fédéral, ou par des organisations externes au sein de ses bâtiments

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>

[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

Audrey Jacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à [Conseil des ministres du 23 janvier 2026](#)

## Transposition de la directive relative à l'échange d'informations entre les instances répressives des États membres

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à transposer la directive européenne 2023/977 concernant l'échange d'informations entre les services répressifs des États membres.

La directive vise à renforcer et à harmoniser l'échange d'informations actuel en remplaçant ladite décision-cadre suédoise (décision-cadre 2006/960/JAI). Elle impose à chaque État membre de disposer d'un point de contact opérationnel unique (*Single point of operational contact - SPOC*), d'un cadre harmonisé d'échange d'informations et de délais stricts pour répondre aux demandes provenant d'autorités étrangères.

La Belgique assure déjà une grande partie de ces missions via le SPOC, opérationnel au sein de la Direction de la coopération policière internationale de la police fédérale. Toutefois, plusieurs éléments nécessitent des adaptations législatives concernant les points suivants, adaptations qui sont apportées par cet avant-projet :

- l'organisation du SPOC et ses compétences
- les flux d'informations possibles et leurs conditions d'application
- les délais de réponse et les motifs de refus
- la protection des données
- la coopération avec Europol et l'utilisation du canal de communication sécurisé
- l'utilisation des langues requises
- la gestion des dossiers à l'aide d'un système de case management et les obligations en matière de statistiques

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Organe de contrôle de l'information policière.

*Avant-projet de loi portant transposition de la directive 2023/977 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relative à l'échange d'informations entre les services répressifs des États membres et abrogeant la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Quatrième rapport national pour l'Examen périodique universel

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a pris acte du quatrième rapport national pour l'Examen périodique universel (EPU).

Le quatrième rapport national a été rédigé en vue de l'EPU auquel devra se soumettre la Belgique le 6 mai 2026 au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Conformément aux directives générales énoncées par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 17/119, le rapport porte sur l'évolution de la situation des droits humains en Belgique depuis le précédent examen, ainsi que sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 251 recommandations acceptées lors du troisième EPU.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>

[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

Audrey Jacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)

23 jan 2026 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2026

## Modification relative aux archives de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle. Plus précisément, un titre *Vbis* relatif à la gestion des archives de la Cour constitutionnelle sera inséré.

L'avant-projet prévoit que les documents d'archive de la Cour datant de plus de 30 ans seront en principe transférés aux Archives générales du Royaume, où le public pourra les consulter sous certaines conditions.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
contact@premier.be

Anne LaureMoulineaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.moulineaux@premier.be](mailto:anne-laure.moulineaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)